

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE
Commune de Saint-Sauves d'Auvergne -carrière- Société Coudert

Une consultation du public est ouverte **du lundi 27 avril 2026 au lundi 27 juillet 2026 inclus**, sur la demande d'autorisation environnementale déposée par la société Coudert concernant le renouvellement et l'extension en profondeur de l'exploitation de la carrière située au lieu-dit « Malroche » sur le territoire de la commune de Saint-Sauves d'Auvergne.

Ce projet, soumis à évaluation environnementale, relève de la réglementation des installations classées soumises à autorisation pour la rubrique 2510-1, à enregistrement pour la rubrique 2515-1a ainsi qu'à déclaration pour la rubrique 2.1.5.0-2 de la réglementation « loi sur l'eau »

La consultation du public sera conduite par M Bernard NUGIER, désigné en qualité de commissaire enquêteur. En cas d'empêchement, il sera remplacé par M. Jean-Christophe PEUREUX désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Dès le début de la consultation, le dossier de demande d'autorisation environnementale comprenant notamment une étude d'impact et son résumé non technique sera consultable :

- sur le site internet dédié à la consultation du public : <https://www.democratie-active.fr/saint-sauves-dauvergne/> également accessible depuis le site internet de la préfecture du Puy-de-Dôme : www.puy-de-dome.gouv.fr (rubriques : actions de l'Etat/environnement, eau, prévention des risques/icpe/autorisations environnementales/dossiers Puy-de-Dôme)
- sur support papier en mairie de Saint-Sauves d'Auvergne aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux : les lundi, mercredi, jeudi et vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 12h45 à 17h00 et le samedi de 8h00 à 12h00.

Ce dossier sera régulièrement complété, par le commissaire enquêteur, des différents avis recueillis, notamment l'avis de l'autorité environnementale.

Sous l'égide du commissaire enquêteur et du pétitionnaire, deux réunions publiques seront organisées à la salle des fêtes de Saint-Sauves d'Auvergne :

- **réunion publique d'ouverture, le lundi 4 mai 2026 à 20h30 ;**
- **réunion publique de clôture, le lundi 20 juillet 2026 à 20h30.**

Le public pourra présenter pendant toute la durée de la consultation ses observations et propositions selon les modalités définies ci-après :

- sur le site internet dédié à la consultation du public : <https://www.democratie-active.fr/saint-sauves-dauvergne/>
- sur le registre ouvert à cet effet en mairie de Saint-Sauves d'Auvergne aux jours et heures habituels d'ouverture,
- par voie postale adressée à M. NUGIER, commissaire enquêteur - Mairie de Saint-Sauves d'Auvergne – le Bourg – 63950 SAINT-SAUVES-D'AUVERGNE
- directement auprès du commissaire enquêteur lors de la **permanence** qu'il tiendra en mairie de Saint-Sauves d'Auvergne le **samedi 20 juin 2026 de 9h00 à 12h00.**

Les contributions peuvent se faire pendant toute la durée de la consultation de manière anonyme ou non. L'anonymisation devra être expressément formulée ; à défaut les données personnelles des contributeurs seront rendues publiques.

Dans un délai de trois semaines suivant la clôture de la consultation, un rapport sera établi par le commissaire enquêteur.

Ce rapport sera rendu public sur le site internet dédié (<https://www.democratie-active.fr/saint-sauves-dauvergne/>) au plus tard à la date de publication de la décision et pendant une durée d'un an.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est M. Valentin Chardonneret, société Coudert : vchardonneret-coudert@outlook.com

La préfète du Puy-de-Dôme est l'autorité compétente pour prendre, soit une décision d'autorisation environnementale par arrêté préfectoral assorti éventuellement de prescriptions particulières, soit un arrêté préfectoral de refus.